

## **DELIBERATION N°6**

DU

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE

Séance du 1/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés: 2

L'an deux mil vingt-cinq le 1<sup>er</sup> avril 2025, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Fréderic, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28/03/2025

**Présents**: Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON.

Absents excusés: Julien DELHEUR, Christophe VACHERON (Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet: Autorisation signature avenant Alpes Contrôle

## Le maire rappelle :

Vu que le montant du marché centre bourg a été modifié suivant les avenants Vu que le montant de facturation de Alpes Contrôle est en corrélation avec le montant du Marché Alpes Contrôle propose un avenant qui indique le nouveau montant **7490** € Soit un nouveau montant total de **14 470** €.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à cet avenant

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité : D'autoriser le maire à signer cet avenant avec Alpes Contrôle pour un montant de 14 470 €hh

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250401-delib6-cm42025-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : 03 /04/2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

